

# Renens en point de mire

*Renens, Crissier, Chavannes et Ecublens, l'« ouest lausannois », un réseau de télédistribution de 20 km<sup>2</sup> pour 8000 ménages. Ces quelque 24 000 téléspectateurs potentiels, par la grâce du Département fédéral des transports et communications et de l'énergie (M. Bonvin est-il au courant au moins ?), deviendront, du 29 septembre au 7 octobre, des pionniers du petit écran helvétique.*

*Selon la concession provisoire accordée par Berne sont autorisées 37 heures d'émissions expérimentales à réaliser dans le cadre du comptoir-exposition « Suburba ». Les premiers pas de la télévision locale en tant que telle en Suisse.*

*37 heures d'émissions (de 17 à 21 heures chaque jour) pendant lesquelles alterneront enregistrements et « direct », et qui donneront un portrait culturel et artistique des quatre communes précitées. Un pari technique et humain d'envergure. La mise sur pied de l'entreprise fournit déjà des points de repère importants, tant il est vrai qu'à Renens apparaissent aujourd'hui tous les problèmes posés par la télévision locale de demain.*

*Un chapitre retient particulièrement notre attention : celui des artisans de cette « première » suisse. La totalité de la production est assurée par la société Prodeloc, détentrice de la concession, et au sein de laquelle se retrouvent des représentants de tous les pôles de la vie de la région (des sociétés locales au Service intercommunal de l'électricité, lui-même responsable du moyen et maître de l'ouvrage du stand à « Suburba »). Des amateurs, secondés par un petit nombre de professionnels (tel le cinéaste et l'équipe technique engagés pour l'occasion), aux racines profondes dans les lieux de la tentative, capables de prendre réellement le pouls de la population, attachés à donner un reflet, fût-il passager et partiel, de la réalité locale. Un engagement généreux vers une télévision communautaire, complément nécessaire d'une télévision officielle prisonnière du très large réseau de ses fidèles. Là, le petit écran devient un*

*instrument d'animation dont les possibilités sont encore mal connues (voir notre dossier en pages suivantes), au point qu'il n'est guère possible de prévoir les réactions des téléspectateurs concernés. Sur la recommandation expresse de M. Bonvin, peu enclin à se mettre à dos un groupe de pression à la voix encore puissante, si ses moyens sont limités, s'est greffée sur cet effort, au chapitre de l'« actualité » (15 à 20 minutes d'antenne par jour) la presse. La presse locale évidemment, avec le « Journal de Renens », mais aussi la grande presse, « 24-Heures » et la « Tribune de Lausanne - Le Matin ». Au service de ces professionnels de l'information, Cadia, société privée spécialisée en la matière (vente d'émissions préfabriquées en cassettes, etc.). A propos de cet amalgame, deux remarques.*

— Pourquoi « 24-Heures » et la « TLM » (même éditeur...) seulement ? Prodeloc a-t-il eu son mot à dire sur la composition de ce team ? La question est d'importance : l'exclusion (ou la non-participation) d'autres journaux — aussi peu implantés localement à Renens que les publications de M. Lamunière — renforce ici un monopole naissant de l'information que chacun stigmatise.

— A l'évidence, Cadia n'a pas les mêmes intérêts que les promoteurs locaux. Des bases commerciales bien comprises imposent à cette société de « mettre en boîte » des sujets pouvant être vendus ailleurs. C'est la naissance d'une « contre-télévision », mais dont les handicaps sont identiques à ceux de la TV actuelle : la nécessité d'une large diffusion impose à l'une comme à l'autre de négliger le « local » pour atteindre à une certaine universalité.

*A suivre donc la façon dont Prodeloc contrôlera le secteur « actualité » menacé par de puissants intérêts économiques. A suivre les réactions des téléspectateurs de l'« ouest » en passe de comprendre qu'eux seuls peuvent gérer leur TV.*

**J.A. 1000 Lausanne**

Hebdomadaire romand  
No 242 27 septembre 1973  
Dixième année

Rédacteur responsable :  
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc  
Abonnement

pour une année : 33 francs  
jusqu'à fin 1973 : 12 francs

Administration, rédaction :  
1002 Lausanne, case 1047  
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1  
Tél. 021 / 22 69 10  
CCP 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :

Eric Baier  
Rudolf Berner  
Claude Bossy  
Jean-Pierre Bossy  
Jean-Daniel Delley  
René Duboux

242

Domaine public

## Aussi décisif que la construction des chemins de fer

Les partis politiques comprennent maintenant les enjeux du câble, de l'audiovisuel en général. Ainsi à Genève, au Grand Conseil et au Conseil municipal, deux motions ont été déposées par des députés socialistes : elles invitent les autorités à examiner les différents problèmes posés par la télédistribution par câble, et proposent que « les concessions de diffusion d'émissions de télévision par câble soient données exclusivement à des collectivités publiques ou des groupements d'utilité publique ». Et un député libéral au Grand Conseil a déposé une motion demandant la création d'un Centre de moyens audiovisuels faisant office aussi de vidéothèque publique. Enfin il serait question de constituer, comme en France, un Haut Conseil de l'audiovisuel.

La commissions TV-Radio des partis socialistes romands protestait récemment contre la décision d'octroyer une concession provisoire à une société privée pour des programmes locaux pendant la durée du Comptoir de Fribourg (l'expérience commencera un jour plus tôt qu'à Renens), voyant là une façon de donner une « arme supplémentaire » aux groupements économiques.

### Possibilités et mythologie

A l'origine, la télédistribution par câble visait à améliorer les conditions de réception des émissions de la télévision traditionnelle, en particulier dans les zones montagneuses, frontalières et urbaines. Les avantages sont évidents pour un prix mensuel d'une dizaine de francs :

- qualité de la réception des images,
- quantité des programmes accessibles,
- économie à l'achat d'un récepteur TV couleurs,
- élimination des antennes individuelles sur les toits.

Mais la télédistribution c'est aussi la deuxième génération de la télévision : la TV de groupe en face de la TV de masse, des programmes locaux et des services spécialisés.

Les potentialités du câble sont extraordinaires : 20 canaux dans les systèmes américains actuellement en place, 30 dans ceux de Tokyo, 80 dans d'autres à l'état expérimental. C'est dire qu'il y a de la place pour les programmes hertziens, des émissions enregistrées ou en direct, des services divers. Dans le projet de développement audiovisuel de la Wallonie, il est fait mention de services de diffusion générale, tels que « programmes de divertissement (variétés, films, feuilletons, sports, etc.), de télévision éducative (scolaire, éducation permanente, recyclage, etc.), d'informations générales (publicité, conférences, journaux et magazines téléimprimés, services permanents automatiques, etc.) ; de diffusion sélective (programmes culturels en temps réel, courrier publicitaire, programmes sélectionnés par catégories de public, etc.) ; de communications de point à point (informations documentaires, transactions commerciales ou financières, télé-informatique, etc.). Ajoutons encore les programmes des vidéocassettes. C'est la télévision de l'abondance et du self-service, le téléspectateur composant son propre programme selon ses goûts et ses intérêts.

Toute une mythologie se développe autour de la télévision communautaire, de l'audiovisuel dans l'animation des villes. Les formules les plus percutantes ont été lancées « Le pouvoir au bout du câble », « La place du village », « Le forum électronique ». Si les réseaux de télédistribution comportent des canaux réservés exclusivement à l'expression locale, les minorités disposeront d'une tribune et d'une audience. Le medium pourrait devenir alors un moyen d'expression et de connaissance réciproque, de récréation de la vie sociale.

Les expériences dans ce domaine particulier restent trop limitées pour tirer des conclusions révolutionnaires. Il apparaît cependant que la multiplication, la diversification et le choix des sour-

ces d'information, des services, pourraient réduire l'impact de l'expression locale dans une communauté où les dénominateurs communs sont rares, où la consommation tient lieu de communication. En tout état de cause, il convient de ne pas exagérer les « virtualités démocratiques » du câble.

### Le public et le privé

Au Conseil de l'Europe à Strasbourg, M. Robert Vaugermee, directeur général de la Radio-télévision belge, a distingué trois modèles d'organisation de la télédistribution :

1. « Le régime de libre concurrence » : c'est le cas des Etats-Unis, du Japon, où la législation corrige les excès du système de libre concurrence.
2. « Le régime autoritaire », fondé sur le dirigisme culturel.
3. « Le régime d'association des organismes publics avec les groupements divers. Peut-être est-ce la formule qui correspond le mieux à la nécessité à la fois d'assurer une politique culturelle certaine et de garantir la multiplicité des aspirations et des expressions. L'association peut être souple et s'adapter étroitement à l'objet. Elle peut avoir lieu soit au niveau local, soit au niveau national en vue de la réalisation d'objectifs déterminés. »

### Trois initiatives à Genève

A Genève, trois initiatives, toutes émanant de députés socialistes, proposent de déléguer aux municipalités les concessions d'émissions locales. Si ces positions sont défendables sur le plan des principes, elles le sont moins sur le terrain de la réalité. Pour plusieurs raisons. Premièrement, la télévision par câble implique des investissements considérables, elle relève d'un minimum de spécialisation, cela d'autant plus que les émissions locales auront à faire face à une concurrence sévère. Deuxièmement, de toute manière les groupes privés investiront le marché avec les vidéocassettes. Enfin les perspectives du câble sont telles dans tous les domaines qu'il serait regrettable de les laisser entre les mains des seules municipalités.

On sait que les éditeurs de journaux ont pris position contre l'introduction de la publicité sur les réseaux locaux. Il est vrai que les échéances de la presse écrite deviennent de plus en plus serrées. Mais pour la télévision par câble comme pour la presse écrite, l'effort financier de la publicité est indispensable ; le refuser, c'est se condamner au sous-développement en matière d'information. Tout au plus pourrait-on établir une distinction stricte entre la publicité *locale* et la publicité au sens large.

Reste le contrôle de la télédistribution, plus particulièrement des canaux ouverts au public, des émissions locales. La société concessionnaire sera soumise sans doute au même article constitutionnel que la SSR. Il n'est pas sûr que les municipalités et — ou les sociétés privées — fassent preuve d'une grande ouverture d'esprit, qu'elles donnent aux groupes constitués, de gauche et de droite, aux minorités, en particulier aux étrangers et aux jeunes qui n'ont aucun pouvoir, le droit à la communication audiovisuelle : une réglementation, des structures devront être prévues pour une utilisation aussi large que possible des nouveaux médias. Car, face à l'abondance des programmes, les émissions locales devront offrir une télévision différente, diversifiée, surtout en contact direct avec la vie quotidienne.

Les enjeux de la télévision par câble sont très complexes. Sur le plan politique d'abord : les affaires locales pourraient devenir plus transparentes et les députés auraient à passer le test du petit écran ; le contenu des chaînes locales, des services, des canaux libres devra être équilibré et programmé. Sur le plan économique ensuite : le câble entraînera le développement de certains secteurs et donnera aux ménages, aux écoles, aux entreprises et aux administrations de nouveaux moyens d'action. Sur le plan psychologique et social, le diagnostic est plus compliqué : comment les individus réagiront-ils et s'adapteront-ils à cette masse d'informations mise à leur disposition, quelles en seront les conséquences pour la société ?

Bref, la télédistribution représente à plus ou moins long terme un catalyseur aussi puissant que les chemins de fer. Les répercussions pratiques et économiques devraient faire l'objet d'études précises.

Dans le domaine de l'audiovisuel, tout va maintenant très vite, l'évolution technologique remet en question les monopoles. Il serait désastreux de prendre des décisions rigides et définitives, de ne pas donner aux groupes privés la place qui leur revient : un régime d'association des organismes publics avec des groupements divers doit être trouvé. Il importe avant tout de ne rien bloquer et de préparer la société aux mutations profondes qu'engendrent les nouveaux modes de communication (nous réclamions, dans DP 189 et 199, une prise de position claire des autorités politiques à ce sujet). Il importe enfin de poursuivre des expérimentations, d'encourager et de subventionner les initiatives des cités — dans les écoles et les centres de loisirs par exemple — qui veulent utiliser dès maintenant la télévision pour l'éducation, la formation permanente et l'animation communautaire.

## LA TV PAR CABLE A L'ETRANGER

### 1. France : le stade expérimental

Le Haut Conseil de l'audiovisuel, qui a été nommé par le gouvernement français lui-même, s'est réuni au début de juillet. A propos de la TV par câble, le premier ministre a déclaré : « Cette nouvelle technique, si elle est coûteuse, offre des avantages déterminants : un choix étendu de programmes, c'est-à-dire en fait une large atténuation du monopole de l'Etat, et pour les téléspectateurs la possibilité d'utiliser eux-mêmes des moyens pour communiquer entre eux. »

Des expériences vont être entreprises dans sept villes et, sur la base des résultats, un cadre légis-

latif serait dégagé par le gouvernement pour codifier cette législation.

### La fin d'un monopole

L'évolution de la technologie met en cause le monopole d'émission. Elle est irrésistible. La question se pose désormais : « La libéralisation au profit de qui ? ». En France, on envisage déjà la création de sociétés d'économie mixte de télédistribution, avec la presse régionale et départementale, les compagnies privées de hardware et de software, l'Etat, les collectivités locales. L'expérience de la Villeneuve à Grenoble (7000 habitants, 50 000 en 1980) est sans doute la plus avancée. La plus exemplaire aussi, car il s'agit d'un projet d'utilisation de la télédistribution dans un ensemble conçu pour l'échange et la communication. Les immeubles, les établissements scolaires, les centres de culture et de loisirs, les voies de circulation, tout est intégré dans un plan d'urbanisme qui constitue « un cadre et des structures susceptibles de préfigurer l'avenir et d'aider à changer la vie ».

Bâtiment polyvalent, le Collège d'enseignement secondaire (CES), prévu pour 1200 élèves, est aussi Maison de quartier, Centre vidéo et de télédistribution, bibliothèque, centre des équipements collectifs. Le projet audiovisuel poursuit plusieurs objectifs : l'introduction d'une pédagogie rénovée faisant un large usage de l'audiovisuel, l'initiation à la technologie et « la prise en main du langage audiovisuel », l'animation communautaire et l'information locale.

Dans un premier temps, le matériel a été testé et mis en place ; des équipes de jeunes et d'adultes réalisent des vidéocassettes qui sont projetées au Centre, dans les rues. La deuxième étape devrait se poursuivre dès maintenant : le CES devient Centre de télédistribution pour tous les groupes scolaires et les immeubles de la Villeneuve, des programmes locaux vont être diffusés.

● SUITE ET FIN DU TEXTE AU VERSO

## ● LA TV PAR CABLE A L'ETRANGER (suite)

L'expérience de la cité câblée de la Villeneuve, financée par l'Etat et les collectivités locales, s'inscrit dans une politique globale d'intégration des nouvelles technologies dans l'enseignement, l'éducation et la formation permanente, la vie locale et quotidienne. Préfigure-t-elle l'avenir ? Il est difficile d'évaluer la participation des habitants, il est tôt pour répondre que le besoin de communication est aussi impérieux que celui de consommation.

## 2. Le projet wallon : à tous les niveaux d'activités

En Belgique, les systèmes de télédistribution permettent déjà la retransmission de presque tous les programmes européens et même britanniques. Mais la diffusion d'émissions locales est encore interdite.

Un projet de développement audiovisuel de la Wallonie a été présenté récemment par le Centre de la Radio-télévision-culture à Liège. Il s'agissait d'étendre à toute une région le principe de la ville câblée, d'établir « un système à hautes capacités permettant les échanges bilatéraux et sur lequel chaque Wallon pourrait se brancher comme il se branche sur le téléphone ».

En collaboration étroite avec les Centres de production radio-télévision, le réseau de télédistribution pourrait offrir, à part les programmes nationaux et étrangers de la télévision, des services nouveaux :

- « les programmes TV locaux, permettant aux usagers d'être informés par l'image des événements de leur ville,
- l'organisation et la diffusion d'activités culturelles,
- l'accès dans le cadre d'un réseau bi-sectionnel, à des vidéothèques permettant la constitution de programmes « à la carte »,

- la réception à domicile de nombreux programmes éducatifs et culturels,
- la réception à domicile des offres ou catalogues des commerçants locaux pour un système de télévente. »

Les moyens de communication actuels, téléphone, poste, télex, se verraient améliorés ou transformés grâce à l'apparition de nouveaux modes de transmission.

Ce projet concerne tous les secteurs, tous les niveaux d'activité d'une région : l'Etat, les collectivités locales, les écoles, les administrations, les entreprises, les ménages. La mise en place d'une telle infrastructure de communication à grande capacité pourrait être aussi décisive que les retombées des plus grandes découvertes des siècles passés. Sur le plan des investissements, des conséquences économiques et sociologiques, voire psychologiques : le câblage d'une région ouvre la voie à la circulation des informations, à de nouveaux modes d'échanges.

### Expérimentations nécessaires

Un tel projet, vu la nouveauté des techniques, l'audace des applications, l'absence de références, nécessite des études approfondies, des recherches suivies, des expérimentations. Une mission limitée a été confiée pendant deux ans au Centre de Radio-télévision-culture de Liège.

---

### A NOS LECTEURS

*Toujours en avance sur l'actualité, DP pense déjà aux cadeaux de Noël... Imaginez-vous contribution plus efficace à une « bonne et heureuse » année 1974 qu'un abonnement à « Domaine Public » ? Nous attendons la liste des personnes à qui vous voulez du bien.*

## L'environnement genevois : un bilan politique

La seule nouveauté de la campagne électorale genevoise en vue des élections du Grand Conseil (mi-octobre) et du Conseil d'Etat (mi-novembre), c'est l'environnement. La qualité de la vie, ignorée il y a quatre ans, est devenue un thème majeur dans le canton ville du bout du lac, sevré d'espace et de verdure. Du parti libéral au parti du travail, les candidats affichent plus fièrement leur appartenance à l'Institut de la vie ou au World Wildlife Fund qu'aux associations sportives ou de petits commerçants. Côté propagande, le parti démocrate-chrétien a choisi pour slogan numéro 1 : « Améliorer la qualité de la vie ». Pour le parti libéral, « l'environnement est naturellement au programme de tous les partis ; l'important, c'est d'agir... ». Cette manière d'envisager les choses est certainement la bonne ; encore qu'en période électorale, il est plus judicieux de se pencher sur les décisions passées que sur celle que chacun s'engage à prendre ou à faire prendre.

Ici comme ailleurs, cette unanimité en faveur de la défense de l'environnement inquiète. Au-delà des slogans, l'environnement suppose des choix, des arbitrages extrêmement difficiles ; quand il s'agit d'espaces à mettre à la disposition de chacun pour la détente, le libre accès aux rives du lac, par exemple, ne voit-on pas se cabrer le puissant groupe des propriétaires et de leurs alliés. En ville, comment concilier les intérêts de la masse des automobilistes avec la priorité à donner aux transports en commun.

L'étude attentive des quatre ans de la dernière législature montre rapidement l'ampleur des obstacles auxquels on s'est heurté en matière d'amélioration de la qualité de la vie.

### La voiture dévoreuse d'espace

C'est en ville que se déroule la majeure partie de la vie des Genevois et seule une amnésie généralisée empêche de voir combien la vie s'y est dété-

riorée ces dix dernières années : l'espace y est petit à petit grignoté par une circulation chaque jour plus intense, polluante, meurtrière et bruyante.

Chacun affirme que la solution se trouve dans le développement des transports en commun, mais la statistique des voyageurs transportés depuis 1965 (voir entrefilet) montre qu'il y a loin de la parole aux actes. La faiblesse de la direction de la CGTE (Compagnie genevoise des transports électriques), le désintérêt total manifesté par le conseiller d'Etat chargé de ce secteur (M. Ruffieux, DC) et la priorité donnée à la circulation privée sous l'impulsion du conseiller d'Etat Schmitt (rad) ont permis le démantèlement du réseau de trams, la subordination du trafic des trolleybus et des bus à celui des automobiles ont enlevé tout attrait à un mode de transport devenu lent et cher.

### Un espoir

L'augmentation du budget de la CGTE proposée par les socialistes ayant été refusée, le seul espoir d'amélioration des transports en commun réside dans l'initiative populaire lancée par l'Institut de la vie. Après avoir espéré qu'elle serait déclarée inconstitutionnelle, la majorité (libéraux + radicaux + démo-chrétiens), par l'intermédiaire de trois de ses députés, a couru au secours de la victoire et vient de déposer un projet de loi qui va dans le même sens. Pour l'instant cependant, aucune réalisation concrète !

On ne compte plus en revanche les rues, les ponts élargis, les parkings publics et privés construits pour absorber la circulation automobile privée. On assiste à un véritable quadrillage de la ville qui — la gauche doit maintenant le regretter — a reçu l'appui du représentant socialiste à l'exécutif communal. La création de petites places piétonnières, le début d'interdiction de la circulation en ville sont des entreprises louables mais qui ne peuvent, et de loin, compenser les dégâts commis ailleurs.

Sur ce point, il faut mettre au crédit de la majorité, la nouveauté que constitue la politique d'achat de terrains menée dans le canton et au bord du lac par le conseiller d'Etat libéral Picot et qui pourra dans certains cas aboutir à l'augmentation de l'espace réservé à la détente. On peut cependant craindre pour la poursuite de l'entreprise après le départ de M. Picot (après une seule législature) orchestré par des corrégionnaires plus orthodoxes et emmenés par l'avocat d'affaires Vernet.

A part cela, le bilan est maigre. Terrain négligé par les magistrats qui en ont la charge, l'environnement n'a reçu au législatif que l'appui résolu de la minorité de gauche. Sur quelques points

---

### LE « DÉVELOPPEMENT » DES TRANSPORTS EN COMMUN

	<i>Voyageurs transportés</i>	<i>Population (+ frontaliers)</i>
1965	75 172 218	293 376 (+ 5 432)
1967	73 251 031	308 919 (+ 8 703)
1969	74 402 000	322 755 (+12 738)
1971	73 947 000	329 453 (+20 745)
1972	73 072 000	331 574 (+22 492)

---

seulement, la majorité s'est ralliée ; un appui qui a permis, par exemple, l'adoption de la loi sur les zones de verdure et la création de l'Office cantonal de la lutte contre le bruit. Quand la gauche a dû ou a voulu provoquer la décision, elle a été battue : libre passage le long des rives du lac, limitation des vols de nuit entre 22 et 6 heures, refus de l'extension de l'aéroport en pleine zone urbaine.

### Motions et pétitions

Dans la plupart des cas, faute de pouvoir aboutir, la gauche en est restée aux motions, aux pétitions populaires qui préparent le terrain et les esprits : pistes cyclables, circulation des piétons...

C'est du reste par une sensibilisation de l'opinion que passe la solution du problème : des exemples concrets montreront l'importance et la difficulté des choix à faire ; par la suite, une pression pourra s'exercer sur le pouvoir politique. Il est vrai que dans ce domaine il faut lutter contre la désinformation systématique à laquelle se livre la publicité (et la presse locale, dès que la politique s'en mêle).

Il est à souhaiter que la défense de l'environnement puisse compter sur l'arrivée dans les députations majoritaires de partisans convaincus. A moins — et l'expérience montre que cette crainte n'est pas vaine — qu'ils ne se contentent eux aussi de mots. Il est difficile de concilier l'idéologie libérale majoritaire et la politique de défense des biens et des aménagements collectifs dont l'environnement n'est qu'un volet.

## Chili : pour ceux qui refusent de se résigner

Le monde assiste, navré ou satisfait, à l'écrasement de la démocratie au Chili. L'impuissance se résigne : affaires intérieures d'un pays lointain. Deux voies, limitées, d'action demeurent toutefois à ceux qui ne voudraient pas se résigner.

La première est humanitaire. Nos frontières peuvent s'ouvrir pour des réfugiés politiques. Cela a été fait pour des hommes et des femmes, dont le sort appelait la même compréhension, mais avec lesquels nos liens affectifs étaient plus distendus : récemment les Ougandais, jadis des Thibétains. En observant la proportion, c'est deux mille réfugiés chiliens, à supposer que la junte tolère leur émigration, que nous devrions recevoir en Suisse. Nous prenons acte de la volonté d'accueil affirmée par le Conseil fédéral.

L'autre possibilité, politique celle-là, indirecte et lente, passe par l'intermédiaire des sociétés multinationales. Nous reviendrons plus longuement sur ce point, sur la base des thèses de Levinson.

## La « Weltwoche » après le « Sonntags Journal »

La parution dans la presse d'un commentaire d'une décision du Tribunal fédéral dans le conflit qui opposait des actionnaires des éditions « Weltwoche » a permis de connaître les raisons de l'augmentation du capital action de 750 000 francs à 6 millions. Il s'agissait de l'achat d'un équipement électronique, du rachat de la revue mensuelle « Schweizer Spiegel » et de la transformation du journal en magazine. En ce qui concerne la dernière mesure, nous ignorons encore si elle sera réalisée : l'expérience du « Sonntags Journal » n'est pas encourageante. Avant l'augmentation de capital, il y avait 6 actionnaires : Ringier (343 actions), Jean Frey S.A. (328 actions), Litho et Clichés S.A. (64 actions) (ces deux actionnaires formant le groupe majoritaire avec 392 titres), et trois petits actionnaires avec 15 titres chacun. La majorité de l'entreprise Jean Frey doit être maintenant très importante, mais nous n'avons malheureusement pas de détail à ce sujet.

### Tirages socialistes

— C'est une revue publicitaire allemande « Werben und Verkaufen » (36) qui donne des détails sur les tirages de la presse socialiste suisse alémanique. Faute d'autres indications, nous les citons. Trois journaux avec un tirage supérieur à 10 000 exemplaires : « Tagwacht » 13 140, « Zürcher AZ » 12 550 et « Aargauer AZ » 11 922. Les sept autres journaux, tous du groupe AZ, ont de 7939 exemplaires (« Solothurner AZ ») à 1500 exemplaires (« Oberländer AZ »), quatre ayant un tirage inférieur à 5000 exemplaires. Un sauvetage sera difficile pour certains de ces journaux.

— Trouvé dans « BZ » édition en langue allemande (18), les portraits des sept premiers conseillers fédéraux, il y a 125 ans, et l'indication

de leur tendance politique : deux radicaux du centre, quatre radicaux de gauche et un radical de l'aile la plus radicale. Pas de radicaux de droite à l'époque !

— Dans le supplément hebdomadaire de la « National Zeitung », parmi des études importantes (un entretien avec le chancelier Kreisky, une enquête sur l'antisémitisme), un article d'un spécialiste ouest-allemand sur la télévision et le pouvoir des téléspectateurs (inexistant !) sur ce moyen de communication de masse.

## Intérêt général et intérêts particuliers

La Confédération (ses représentants) travaille-t-elle dans l'intérêt de sa population en général et de ses fonctionnaires en particulier ?

Dans le numéro de mars 1973 de la « Revue économique et sociale », consacré aux entreprises multinationales, un long article de Kurt Locher, directeur de l'Administration fédérale des contributions, sur la fiscalité en Suisse et les multinationales.

Quelques lignes de ce texte : « Les autorités fiscales suisses peuvent généralement constater que leurs intérêts concordent avec les intérêts économiques des entreprises multinationales (Ce qui est bon pour la General Motors est bon pour les Etats-Unis. *Réd.*) Vu que la Suisse est considérée comme un pays où les impôts sont bas, les groupes multinationaux suisses ont tout intérêt à y rapatrier leurs bénéficiaires et à acquitter les impôts suisses y afférents ; c'est d'ailleurs souvent pour des raisons identiques que les groupes multinationaux étrangers favorisent leurs sociétés affiliées suisses au détriment de sociétés localisées ailleurs. Il est évident que les transferts de bénéficiaires en Suisse sont souvent contestés par les autorités fiscales du pays étranger ayant les impôts les plus élevés... Il s'avère que le régime fiscal suisse a contribué de manière déterminante au développement de ce type de société. »

A croire que le fisc suisse a pour double et trouble but de tondre le moins possible le dos des entreprises puissantes et de favoriser l'entrée de fonds importants, donc de l'inflation, sur son territoire.

## Le pouvoir en miettes

Dans son rapport de gestion à l'Assemblée fédérale pour 1972, le Conseil fédéral, au chapitre consacré à la Chancellerie, révèle que plus de 200 commissions extraparlimentaires, permanentes ou non, ont été instituées pour l'étude d'affaires spéciales. Lors du débat, un conseiller national a prétendu que leur nombre devait s'élever à plus de 300. Dans son rapport sur la réorganisation de l'Administration fédérale, la commission Huber parle d'un nombre largement supérieur à 200. En fait, personne ne connaît le nombre exact de ces états-majors des départements. Pas même l'administration.

On peut imaginer la coordination qui doit exister entre ces différentes commissions puisqu'aucun organe central ne connaît les tâches qui leur sont dévolues. Certes, la « commissionnité » ne date pas d'aujourd'hui, mais elle se développe actuellement à une cadence accélérée. On en connaît les causes : administration peu développée, statistiques officielles sur la réalité économique et sociale à l'origine inexistantes, enfin crainte du référendum, d'où tentative de présenter des projets qui, s'ils ne satisfont souvent personne, en mécontentent encore moins.

### La « commissionnité »

Voilà comment, sous prétexte de compétence scientifique, des « experts » mettent au point des textes de compromis qui fréquemment lient les mains du Conseil fédéral. La « commissionnité » conduit ainsi à un émiettement du pouvoir, qui éclate en une multitude de centres de décision. Pendant que le pouvoir économique (fusion, rachat, prise de participation) se concentre de plus en plus dans les mêmes mains...

# Exportation d'armes: l'Iran reste notre plus gros client

Les belles déclarations n'ont pas freiné le commerce des armes. Avant la votation du 23 septembre 1972, le Département militaire affirmait à la ronde que la nouvelle loi sur le matériel de

## Des armes dans le monde entier

Janvier à juin

	1972	1973
RFA	50,1	16,5
Grande-Bretagne	5,0	1,3
Norvège	2,4	2,4
Belgique/Luxembourg	3,8	1,8
Espagne	2,9	7,5
France	2,3	0,5
Italie	1,7	1,2
Pays-Bas	1,6	0,6
Grèce	0,6	0,1
Autriche	8,5	10,5
Suède	6,3	1,5
Portugal	0,2	0,1
Japon	9,0	4,8
USA	3,0	2,0
Iran	92,0	47,5
Singapour	8,3	0,3
Malaisie	—	1,7
Afrique du Sud	0,1	0,1
Chili	4,0	3,8
Bolivie	1,0	1,9
Pérou	0,3	0,1
Divers	3,4	1,0
Total	206,5	107,2

guerre serait appliquée rigoureusement. Après la courte défaite de l'initiative contre l'exportation d'armes, M. Gnägi déclarait que le Conseil fédéral ferait un usage restrictif de la loi. En mars,

le gouvernement, répondant à une motion demandant l'interdiction des exportations vers les pays sous développés, réaffirmait sa volonté de retenue dans l'application de la loi.

Les faits parlent un autre langage : les statistiques du commerce extérieur pour les six premiers mois de l'année indiquent un total d'exportations de 107 millions de francs, soit plus de la moitié des exportations de l'année précédente. On est donc bien placé pour battre un nouveau record.

## Des récriminations

Ces chiffres ne dissipent pas cependant l'amertume des industriels de la métallurgie. Heinz Däpp, de la « National Zeitung », toujours bien informé des problèmes d'armement, rapporte que la SIG (Schweizerische Industrie Gesellschaft) considère l'interprétation de la loi par les autorités comme une quasi-interdiction d'exporter. Le journal suisse du commerce, pour sa part, écrit qu'il serait absurde et malhonnête, par une pratique trop rigoureuse de la loi aboutissant à une interdiction de fait d'exporter, de mettre en péril l'industrie. Quant à la très libérale « Correspondance politique suisse », elle affirme que les conditions draconiennes d'exportation ont conduit à un climat tout sauf profitable à l'esprit d'entreprise.

## Les investissements de Bührle

Les chiffres sont pourtant là, montrant que la situation des marchands de canons n'est pas si désespérée. Le journal interne de Bührle également, qui révèle qu'en une année la part de l'armement dans la production de la firme a passé de 32 à 38,5 %. Bührle qui, malgré l'entrée en vigueur de la loi, malgré l'effet rétroactif de la loi, a continué à livrer pour plusieurs millions d'armes à l'Iran. La Bolivie également, bénéficiant de la clémence fédérale, a reçu des véhicules blindés, alors que la loi devait déjà déployer ses effets.

Est-ce que le Conseil fédéral se soucie des exportations de pièces détachées à des firmes sœurs de l'étranger, qui elles procèdent au montage et qu'elles peuvent ainsi réexporter vers des pays que la Suisse soumet à l'embargo ? Une information annonçant que la SIG aurait envoyé 10 000 fusils d'assaut à une filiale française qui, après les avoir montés, devrait les exporter vers la Bolivie, n'a jamais été démentie. Qu'en est-il ? Une fois encore, il faut répéter que la seule solution simple et efficace, c'est l'interdiction totale de fabriquer faite à l'industrie privée, la mise sur pied d'une régie fédérale et la collaboration avec les neutres d'Europe. La défaite de septembre 1972 n'est pas définitive. Le combat continue.

N.B. — Il n'y a pas d'exportations d'armes bonnes ou mauvaises. Il y a seulement un commerce indéfendable. De 1968 à 1972, la Suisse a vendu pour 23 millions de francs d'armes au Chili ; à cela s'ajoutent, depuis le début de 1973, des livraisons pour quatre millions supplémentaires.

## La banque

L'or empesté  
Pauvre de lui.

A sa vesse  
Miséricorde.

Ici  
L'argent  
N'a pas d'odeur

Gilbert Trolliet

## Münchenstein : faire sauter le verrou

Depuis plus de cinquante ans motions, pétitions, commissions d'experts se sont succédé. Sans succès. En 1964 encore, le Conseil fédéral repoussait l'idée de l'introduction d'un service civil. Trois ans plus tard, il acceptait le postulat Arnold : création d'une base constitutionnelle autorisant le service civil. Puis tout se précipite : l'administration fédérale se met au travail ; Forum helveticum, une assemblée de notables, est chargé par le gouvernement d'étudier le fond du problème. A la même époque l'initiative de Münchenstein est lancée.

Après l'acceptation par le Conseil des Etats — qui s'est fait quelque peu violence — le dernier obstacle à une votation populaire est levé. Pourtant rien n'est résolu. D'un côté les partisans de l'initiative qui répètent que l'objection doit être entendue dans son sens le plus large,

objection politique comprise. De l'autre, la majorité des Chambres et le Département militaire qui comptent bien restreindre au maximum la portée de l'initiative. Certains ont déjà crié à la trahison, à la récupération.

### Portée marginale

Certes, la solution que proposera le Conseil fédéral a peu de chance de nous satisfaire. Le débat se limite à un problème, important certes quant au principe, mais marginal dans sa portée matérielle. D'un service national différencié — militaire, civil, de coopération au développement — il n'en est pas question. Pourtant l'essentiel aujourd'hui, c'est de faire sauter le verrou constitutionnel qui, jusqu'à présent, a fermé la porte à toute possibilité de solution. Or maintenant le rapport de force politique est favorable à un changement. Modeste certainement. Mais il ne faut pas espérer le Pérou à l'occasion d'une votation populaire. Ce n'est qu'un début.

## LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

### Espoir

Dans *24-Heures* du 19 septembre, je trouve ces considérations de M. le conseiller d'Etat Bonnard, qui me remplissent d'espoir :

« Toute liberté individuelle peut être limitée dans l'intérêt de l'ordre public. La notion d'ordre public comprend aussi la sécurité de l'Etat, envisagée en tant qu'ensemble d'institutions, et pas seulement la sécurité de la société considérée comme collectivité de personnes. »

D'espoir, parce qu'elles me paraissent annoncer la ferme volonté d'en finir au plus vite avec quelques-uns des maux dont nous souffrons. En effet, pour agir dans l'intérêt de l'ordre public, il est nécessaire qu'il y ait ordre public, c'est le moins qu'on puisse dire.

Or, quand plus de trente ans après l'introduction du Code pénal fédéral, lequel prévoit pour les jeunes délinquants des établissements spécialisés, nous n'avons toujours pas les dits établissements (en violation de la loi), ce n'est pas l'ordre qui règne, mais le désordre.

Quand l'autorité exécutive décide d'introduire un gymnase dit « à deux vitesses », alors que nous n'avons pas les locaux nécessaires pour un gymnase « à une vitesse », ce n'est pas l'ordre, c'est le désordre.

### Et la protection des sites ?

Quand, sous prétexte de respecter la « liberté individuelle » — une liberté qui ressemble furieusement au droit des seuls nantis — on permet au

premier imbécile de se construire un chalet suisse dans le Lavaux, ou du côté du col de la Croix, ou du côté de Saint-Cergues ; et au second imbécile de se construire une villa du type « Le Corbusier » dans ces mêmes régions ; et au troisième imbécile de se construire un cottage anglais avec piscine, et au quatrième une sorte de mas provençal avec petits nains sur la pelouse, et au cinquième (qui désire rentrer son capital) une bâtisse sans aucun style, mais avec ornements en fer forgé et appartements à vendre, et au sixième... etc. — si bien que toute la contrée en est irrémédiablement abîmée et que l'accès en est bien entendu interdit aux non-proprétaires, et qu'il n'y a plus rien à espérer, sinon une éventuelle guerre atomique — ce n'est pas l'ordre, c'est le désordre.

### Et les travailleurs étrangers ?

Quand on n'est capable — et ce « on » désigne nous tous, citoyens vaudois et citoyens suisses — ni de se passer de centaines de milliers de travailleurs étrangers, ni... je ne dis pas : de les intégrer, je dis : de leur assurer une vie décente et de les loger (pour un grand nombre d'entre eux) autre part que dans des baraques, ce n'est pas l'ordre, c'est le désordre.

Quand d'une part on proclame très haut sa neutralité et que d'autre part on tient absolument à commercer avec des pays dont on ne peut pas ignorer qu'ils en oppriment d'autres de la manière la plus effroyable, ce n'est pas l'ordre, c'est le désordre.

Quand enfin on est très fier d'être « le pays de la Croix-Rouge » et que d'autre part on exporte des armes, ce n'est pas l'ordre, c'est le désordre.

D'où ma satisfaction de voir que le Conseil d'Etat et plus particulièrement le Département de justice et police entendent désormais promouvoir, dans la limite tout au moins de leurs compétences, cet ordre auquel nous sommes tous attachés.